

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE  
DES ETUDIANTS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

CODE DE L'U.E. : <b>97 11 00 U21 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>903</b>
---	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="checkbox"/> organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Date et signature : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 : 1 page

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 : 1 page

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 : 1 page

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 : 2 pages

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 : 1 page

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 : 1 page

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Méthodologie spéciale : « Accompagnement pédagogique des étudiants »	CT	F	16	
<u>Part d'autonomie</u>		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 : 1 page

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26 avril 2018.....Signature :

## **ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

#### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

##### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant qui suit une formation dans l'enseignement secondaire :

- de se situer dans son parcours de formation ;
- de rechercher des solutions individualisées ou collectives pour mieux organiser et gérer ses apprentissages ;
- de sélectionner et de s'approprier des outils méthodologiques exploitables à tout moment de son parcours

en vue de mener à bien sa formation et de faciliter sa réussite.

## **ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ lire et comprendre :
  - ◆ un message simple lié à la vie quotidienne, pour y retrouver des informations explicites ;
  - ◆ des informations contenues dans des ouvrages de référence ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ rédiger un message simple, mais clair et à la structure correcte ;
  - ◆ écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe ;
  - ◆ s'exprimer clairement à l'oral.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

## ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en disposant, le cas échéant, d'outils informatiques ou numériques tels qu'un ordinateur, un GSM, une tablette, une liaison internet...,*

*à partir d'une situation d'apprentissage issue de son parcours de formation proposée et validée par le chargé de cours,*

- ◆ d'identifier ses difficultés, ses besoins et ses ressources en termes de processus d'apprentissage ;
- ◆ de mettre en pratique des outils d'aide à la réussite adaptés à son profil et à son/ses objectif(s) ;
- ◆ de présenter le résultat de cette mise en pratique.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,

## ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 5. PROGRAMME DU COURS

*À travers des ateliers thématiques dirigés, transversaux et/ou disciplinaires, en disposant, le cas échéant, d'outils informatiques ou numériques tels qu'un ordinateur, un GSM, une tablette, une liaison internet....,*

*à partir d'une situation d'apprentissage issue de son parcours de formation,*

l'étudiant sera capable,

- ◆ d'utiliser un outil diagnostique pour identifier ses difficultés (forces/faiblesses, mind mapping, check-list ...) en termes d'apprentissage ;
- ◆ de déterminer ses besoins au vu des difficultés identifiées ;
- ◆ d'utiliser ses capacités et de mettre en oeuvre des ressources externes pour répondre aux besoins identifiés/déterminés, en recourant notamment à des techniques :
  - d'organisation du travail (individuel, coopératif, collaboratif, tutorat, apprentissage par les pairs ...),
  - de gestion du temps (planning ...) et de tâches (To do list, hiérarchisation/priorisation ...)
  - de gestion du stress,
  - de prise de notes (logiciels de prise de notes, méthode Richaudeau, sketchnotes ...),
  - de lecture rapide (méthode Richaudeau ...),
  - d'émergence d'idées (brainstorming, concassage, bodystorm, chapeaux de Bono ...),
  - de compréhension de consignes (lexique spécifique, reformulation, contextualisation ...),
  - de structuration logique (connecteurs, hiérarchisation ...),
  - de représentations graphiques (logigrammes, tableaux, graphiques, diagrammes de Gantt, Kan-ban, logiciels d'infographie ...) et d'interprétation (inférence) ,
  - de mémorisation (PNL, méthode des Loci, auto-test ...),
  - de prise de parole en public (paramètres de la voix, exploitation du non verbal, rétroaction, exploitation raisonnée des supports ...)
  - ... ;

- ◆ de présenter le résultat de la mise en oeuvre des techniques les plus adaptées à sa situation d'apprentissage.

## **ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

#### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU DES REGROUPEMENTS**

Il est recommandé de constituer des groupes ne dépassant pas quinze étudiants.

## **ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

#### **7. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :  
Date d'approbation :

**« ACCOMPAGNEMENT  
PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS »**

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 <del>définif</del> /provisoire	Code domaine de formation <del>et/ou</del> <del>Code domaine</del> <del>études supérieures</del>	Intitulé régime 1 <del>définif</del> / provisoire	Code régime 1 définif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définif / provisoire
	903	Accompagnement pédagogique des étudiants	NEANT	NEANT	NEANT